

Les maladies chroniques

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis qui a pour ambition de faire des propositions pour la santé des personnes souffrant de pathologies chroniques.

Le nombre de personnes concernées par un « état chronique » va bien au-delà du nombre de personnes atteintes d'affections de longue durée et ce constat doit être considéré comme un enjeu majeur de santé publique.

L'avis présenté a été structuré autour de quatre priorités transversales : la prévention, la promotion des acteurs, la réduction des inégalités et la qualité de l'accompagnement.

Dans l'ensemble, la CFE-CGC adhère à cette approche et est particulièrement favorable à une relance d'une politique active et égalitaire d'éducation à la santé, à une meilleure prévention des pathologies chroniques et aux mesures de sensibilisation de tous les acteurs, notamment ceux du monde du travail.

Parmi les 20 préconisations de cet avis, nous souhaitons mettre en avant

- les préconisations n°2 et 6 sur les perturbateurs endocriniens et la nécessité d'harmoniser les législations européennes ;
- la préconisation n°5 sur le renforcement des formations initiales et continues des professionnels de santé ;
- les préconisations n°16 et 17 sur la lutte contre la désinsertion professionnelle et nous insistons sur le rôle des médecins du travail et des représentants du personnel, et tout particulièrement les TPE-PME ;
- les préconisations n° 13, 14 et 15 : concrétiser la reconnaissance de la place du patient et des proches aidants est aujourd'hui une réelle obligation sociétale. La CFE-CGC agit depuis de nombreuses années en faveur de l'amélioration du « *congé proche aidant* » par l'allongement de la durée de ce congé et son renouvellement selon le nombre de personnes aidées.

Pour conclure, tout doit être mis en œuvre pour que chaque personne concernée par une pathologie chronique puisse vivre au mieux son état, en toute autonomie et avec un bon accompagnement.